

Objet : **Assemblée Générale pour modifications des statuts du CR Sports pour Tous NA**

Chères Présidentes, chers Présidents,

Vous êtes invité à voter dans le cadre de l'**Assemblée Générale pour modification des statuts** du Comité Régional Sports pour Tous Nouvelle-Aquitaine du jeudi 21 mars 2024.

Afin de faciliter la participation du plus grand nombre, le Comité Régional a fait le choix d'organiser le **vote en ligne avec la solution numérique NUAG**. Suite à la connexion ou la création de votre compte, vous pourrez consulter le projet de statuts modifiés et **voter la résolution jusqu'au 21 mars**. La démarche est simple et rapide, il suffit de suivre les étapes.

La délibération portera sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale pour modifications des statuts

Article 24 des statuts : *L'Assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour, quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'Assemblée générale statue alors sans condition de quorum.*

- | ➤ Adoption des modifications statutaires du Comité Régional | Vote 1 |
|--|---------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Article 4 : <i>cotisation fixée par la Fédération</i>• Article 8 : <i>suppression de Comité Directeur qui fixe la part régionale</i>• Article 9 : <i>Comité Directeur composé de 15 membres maximum (12 pour chacun des départements sur le territoire du Comité Régional + 3)</i>• Article 10 : <i>âge d'éligibilité pour être électeur fixé à 16 ans ; suppression de la notion de Comité Départemental constitué qui conditionne l'élection de membres issus des différents départements</i>• Article 22 : <i>part régional des produits licences et affiliations telle que définie par les organes compétents de le FF Sports pour Tous</i> | |

L'Assemblée Générale est constituée des associations affiliées la saison précédente, avec comme pouvoir de vote le nombre de licenciés à l'issue de la saison 2022-2023. C'est une instance de décision importante pour la vie du Comité Régional où la voix de chaque membre compte.

Je vous prie de croire, chère Présidente, cher Président, à l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Bernard GUSTAU, Président
Comité Régional Sports pour Tous NA

